

saires à la production destinée aux besoins de la défense. J'ai dit que nous ne devrions pas favoriser l'exportation d'une seule livre de minéral de fer qui ne serait pas nécessaire aux fins de la défense ou qui ne serait pas nécessaire au maintien de la production de choses essentielles dans un autre pays. De fait, j'ai précisé que ma prise de position était tout l'opposé. Si j'ai bonne mémoire, voici les paroles que j'ai employées:

J'espère qu'on ne verra pas dans mes propos un argument en faveur d'une attitude ressemblant à celle du chien du jardinier.

Tout mon discours indiquait nettement, il me semble, que nous devrions être disposés à témoigner au Royaume-Uni la bienveillance qu'il a lui-même manifestée à notre endroit et qu'il convenait de collaborer, comme nous l'avons fait, avec les États-Unis à la réalisation de grandes entreprises communes. Mon propos était surtout de signaler que l'exploitation de nos matières s'accroît à un rythme vertigineux et que nous devrions adopter comme ligne de conduite de nous charger de plus en plus de la dernière transformation de nos matières premières, en vue de fournir plus d'emplois à nos gens.

Un mot pour expliquer pourquoi je n'entends pas appuyer le sous-amendement proposé par le chef de la CCF (M. Coldwell). S'il s'agissait d'une simple suppression de mots, sans rien pour indiquer l'objet de cette suppression, je ne verrais peut-être aucun inconvénient à appuyer la motion sous sa forme modifiée. L'honorable député a très bien expliqué le sens du sous-amendement. Il a dit que, en proposant la suppression de ces mots, il voulait indiquer qu'il ne reconnaissait pas l'avantage que présente le régime de la libre entreprise dans la mise en valeur de ces ressources.

Il a critiqué ce qui est survenu sous le régime de la libre entreprise dans la mise en valeur de ces ressources, et il a indiqué, pas très clairement peut-être, que, à son avis, elles pourraient être mieux exploitées et transformées sous un autre régime. Je lui signalerai à ce sujet que les abus qu'il a mentionnés sont survenus parce que les gouvernements n'ont pas su surveiller convenablement l'emploi des ressources. J'ai dit, sans critiquer aucun gouvernement en particulier, que, de par la situation même que présente un pays possédant d'aussi abondantes ressources, on a eu tendance à les prendre pour acquises; et c'est ainsi que le Gouvernement et d'autres ont employé des méthodes qui ne devraient pas être permises.

Par ailleurs, l'attitude passée des gouvernements pour ce qui est de la surveillance de l'utilisation de nos ressources n'incite guère à accorder au Gouvernement une autorité

encore plus grande non seulement pour surveiller l'exploitation de nos ressources mais apparemment pour se lancer dans la transformation de ces dernières. C'était précisément pour cette raison que notre motion cherchait, en préconisant une plus grande transformation de nos produits en plus de la conservation de nos ressources, à bien indiquer que nous sommes d'avis que c'est sous le régime de la libre entreprise que ce travail sera le mieux accompli et qu'il en résultera le plus haut niveau d'embauchage.

Nous ne nous dissimulons pas pour autant les abus qui ont mis en danger par le passé certaines de nos ressources. Cela n'infirme pas, d'autre part, ce que nous affirmons: il ne faut exploiter nos ressources qu'avec le plus grand soin. Je soutiens cependant que le devoir du Gouvernement est d'exercer la surveillance requise et que pour le plus grand bien du pays il faut laisser à l'entreprise privée le soin de l'exploitation et de la fabrication. Pour ces motifs, je vais m'opposer à l'adoption du sous-amendement.

L'amendement tend nettement à consacrer le principe selon lequel il convient de se fier à l'initiative et à l'énergie des hommes libres pour faire progresser le pays dans les divers domaines qui s'offrent à nous, une fois adopté un programme satisfaisant de conservation et de surveillance.

Je m'arrête maintenant à un point qu'a soulevé le représentant de Peace-River (M. Low). Il a demandé si la motion que j'ai présentée à titre d'amendement mettrait obstacle au programme de location de propriétés présentement louées dans différentes parties du pays, distinction étant faite entre ces propriétés et les propriétés concédées sans réserve. Je tiens à préciser que je m'oppose à ce que les programmes ou les projets mis de l'avant pour faciliter la mise en valeur de nos ressources viennent de quelque façon que ce soit en conflit avec les droits des provinces sur les ressources placées sous leur autorité.

Certaines de ces ressources sont cédées à bail dans diverses parties du pays. D'autres sont concédées à condition qu'elles soient exploitées. Il est clair que le gouvernement fédéral et le Parlement du Canada ne doivent pas empiéter sur le droit qu'ont les gouvernements provinciaux et les assemblées législatives de déterminer le mode d'exploitation de leurs propres ressources. Pour cette raison, je signale au député de Peace-River qu'il importe, à mon avis, de respecter et de conserver les plans élaborés par chacune des provinces à l'égard de la mise en valeur de leurs ressources. Non seulement j'approuve cette idée mais j'insiste sur ce point.